

Perdre la MRC de l'île d'Orléans?

Ce que prône UNE ÎLE, UNE VISION c'est un statut semblable à celui de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine : en 2001, il y a eu le regroupement des sept municipalités locales et de la MRC en une seule entité administrative pour former la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Depuis lors, cette municipalité est dite «hors MRC» et elle assume les droits, obligations et responsabilités d'une municipalité locale et ceux d'une MRC, le tout dans un seul gouvernement municipal. Le territoire en question s'appelle «territoire équivalent à une MRC».

C'est ce modèle que nous proposons et que les conseils municipaux des six municipalités de l'île d'Orléans négocieront avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'implantation d'une seule entité municipale à l'île.